

LE JOURNAL DE PARIS

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

REDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

FRANK DES KENNEDYKONS
ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à PARIS. — A LILLE, rue du Cour-Saint-Etienne, 9 bis.

FRANK DES KENNEDYKONS
ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à PARIS. — A LILLE, rue du Cour-Saint-Etienne, 9 bis.

ROUBAIX, 19 JUN 1884

UN PAVÉ ALLEMAND

Si l'on avait réfléchi dans les régions ministérielles, rien ne serait plus propre à refroidir l'imagination débridée de M. Jules Ferry que l'article de la Gazette nationale de Berlin, qui fait l'orgueil et la joie de nos officiers. Cet article — dont on lira plus loin quelques extraits — n'est qu'une flagornerie grossière et naïve, et il faut, en vérité, qu'on nous croie, en Allemagne, plus malades, plus enflés, plus visionnaires que ne l'est M. Jules Ferry lui-même, pour se permettre de pareilles calembredaines. Suivant le rédacteur ou l'inspirateur de la Gazette nationale, le génie français, éteint depuis 1870, s'est rallumé tout à coup à la lampe de M. Jules Ferry, et depuis que ce grand homme présidé à nos destinées, la France donne le plus magnifique spectacle d'activité, de puissance et d'élan.

Nous allons hardiment déployer le drapeau national en Tunisie, au Congo, à Madagascar, au Congo, et partout le succès couronne ces audacieuses entreprises, pendant que la puissance anglaise décline et s'effondre. Nous sollicitons le Maroc, nous mettons la main sur Tombouctou, l'Atlantique à la mer Rouge, l'Afrique devient peu à peu notre domaine, et le temps n'est pas éloigné où M. Gladstone, s'il veut conserver l'amitié de la France, devra nous céder tout simplement l'Égypte. Les jaloux murmurent. Mais qu'importe à la France de M. Jules Ferry ? Elle est la plus forte, et l'Allemagne ne réclame pas !

Voilà, en substance, la flatterie colorée qui nous arrive de l'autre côté du Rhin. Il n'est pas un Français de sens rassis qui ne hausse les épaules devant ce grossier appau. En si faible estime qu'on tienne notre jugement en Allemagne, il est étrange de se souvenir que tous, en France, nous avons appris dans notre enfance une des plus jolies fables de La Fontaine, qui s'appelle le Renard et le Corbeau. Le fromage que les gazettes d'outre-Rhin nous présentent avec leur grâce allemande peut faire ouvrir un bec démesuré aux corbeaux ministériels ; le premier jour, en effet, ils se sont jetés dessus avec une avidité délirante, et c'était plaisir de voir comme ils s'épanouissaient d'aise et d'orgueil. On n'avait jamais encensé plus libéralement Alexandre ou Napoléon. Mais ces thuriféraires attirés de la politique officielle n'ont pas encore déshabitué la France de tout sens critique et de tout sang-froid, quoi qu'ils fassent pour l'effleur ; il nous en reste assez pour prendre exactement la mesure de ce pavé allemand et rire un peu de la main qui nous l'a lancé.

Si pauvre idée que nous ayons de l'esprit de nos gouvernants, nous ne les supposons pas capables de se prêter aux extravagances que leur souffle la Gazette allemande. Ils ne songent pas, nous en avons la ferme assurance, à conquérir le Maroc et à sommer l'Angleterre de nous céder l'Égypte, et si ce vent de folie traversait leurs cerveaux, il resterait encore assez de bon sens en France pour s'en défendre. Mais il est évident qu'ils ne se sont pas aperçus, assez vite, que le plan de l'Allemagne est de nous affaiblir au dedans en nous conseillant l'expansion au dehors. Ce n'est pas assez de dire que toutes ces forces disséminées aux quatre vents, sont perdues pour notre défense intérieure ; il faut ajouter que, si notre sécurité était menacée sur le continent, ces possessions coûteuses dans la paix, nous commanderait, dans la guerre, des sacrifices énormes pour les défendre, et peut-être la ruine irrémédiable de la France serait-elle le dernier mot de ces aventures.

Nous souhaitons, sans l'espérer, que l'épouse et maladroite flagornerie de nos voisins contribue à rafraîchir les esprits trop amnés de nos ministres.

La discussion de la loi militaire touchant à sa fin, on commence dans les couloirs des deux Chambres à s'entretenir de la révision. Quelques députés voudraient que, pour trancher la question de la révision totale et de la révision limitée, la Chambre insérât dans sa résolution une réserve en faveur des droits souverains du Congrès et que, cette réserve une fois faite pour les Congrès à venir, on déclarât qu'il n'y a lieu cette fois qu'à une révision limitée. Cette façon de tourner la question réunit déjà, paraît-il, de nombreux adhérents.

Les aveux que la situation actuelle et les lamentables débats qui se poursuivent dans la Chambre arrachent chaque jour aux feuilles dont les sentiments républicains peuvent être le moins suspects, s'ajoutent aux autres. Nous lisons dans la National, sous la signature de M. Raoul Frary : « Nous la pouvons nous donner la mélancolie ou la satisfaction d'ouvrir les yeux, de prévoir l'avenir, de calculer la date où la République française ne sera plus qu'une puissance de second ordre. Plus d'un parmi vous, chers lecteurs, va s'écrier en souriant : « Quand ce temps viendra, nous ne serons plus là ! » Ce n'est pas sûr, si vous êtes jeune. »

Aucune réhabilitation ne fatigue M. Tirard. Malgré l'admonestation humiliante que la commission du budget lui a infligée, la semaine dernière, au sujet du monopole

des allumettes et à propos du projet de loi qu'il avait déposé sur les bureaux du Sénat, M. Tirard gardera son portefeuille ; ses confidents le déclarent hier, avec autant de zèle qu'd'ingénuité, à bon nombre des députés qu'ils rencontraient dans les couloirs de la Chambre.

LA CHAMBRE ACTUELLE

Le grand Jules étant resté seul se mit à songer, et ayant invoqué l'esprit du gros Léon, décida de veiller plus que jamais à une large distribution de bureaux de tabacs à ses apôtres, car il savait que Clémenceau le surveillait, que Laisant le regardait de travers, et il n'avait nulle confiance en Laguerre qui pouvait lui lancer une interpellation embarrassante.

Aussi le grand Ferry se prépara à fabriquer quelques fausses dépêches pour enlever de nouveaux votes, pour continuer de rigoler sur cette Chambre soumise. (République radicale.)

Que voulez-vous, mes bons amis (les députés), que le pays pense de vous ? Evidemment que vous manquez de la moindre sincérité et de la plus petite conviction ; que vous êtes une collection de farceurs, qui, y a deux ans, en voulant à un homme, non à une opinion ; et que votre vote d'alors n'a eu d'autre but que le renversement de Gambetta à qui vous deviez tout.

On ne signe pas de meilleure grâce l'aveu de son ignominie. (Radical.)

Il y a des femmes et des majorités qui savent rester libres. Il y en a qui se donnent. Il y en a qui se vendent. L'Assemblée élue en 1881 appartient à la troisième catégorie.

UN SCANDALE UNIVERSITAIRE

Le Figaro a reçu d'Alger la dépêche suivante : Ils vont bien les représentants de l'Université en Algérie.

A la suite de graves dissentiments survenus dans le personnel enseignant de Miliana (département d'Alger), M. Boissière, recteur de l'Académie d'Alger, jugea opportun d'envoyer sur place M. Lamy, inspecteur d'Académie, pour procéder à une enquête.

Ce fonctionnaire se rendit donc aussitôt chez la directrice de l'école maternelle de Miliana, Mme Archer, afin de vérifier l'exactitude des plaintes formulées contre cette dernière.

Dès la première entrevue, l'inspecteur d'Académie se crut autorisé à faire quelques remontrances à la directrice incriminée ; mais c'est ici que les événements tournèrent au tragique.

Irritée des reproches qui lui étaient adressés, Mme Archer, afin de vérifier l'exactitude des plaintes formulées contre cette dernière, l'excellent inspecteur, qui, voyant sa dignité compromise et pressentant le danger, jugea prudent de chercher à s'esquiver.

Vains efforts ; l'irascible directrice poursuivait l'inspecteur et lui administra une maîtrise paire de gifles.

Nos lecteurs devinent de suite quelle émotion fit, dans la petite ville de Miliana, la nouvelle d'un pareil scandale. L'inspecteur laissa l'enquête en plan et prit le premier train d'Alger pour solliciter du grand-maître de l'Université en Algérie une éclatante réparation.

Mais quelle ne fut pas la surprise de l'inspecteur (M. Boissière, le recteur de l'Académie, chercha des faux-fuyants, offrit à son subalterne la révocation immédiate d'une institutrice-adjointe, en un mot couvrit la directrice. De méchantes langues eussent pu y voir malice ; mais l'inspecteur giflé, mécontent de l'accueil que lui faisait son supérieur hiérarchique, porta ses doléances au gouverneur général. M. Tirman s'abrita derrière son incompréhension.

Une seule ressource s'offrait à M. Lamy : faire juger du conflit le ministre de l'Instruction publique lui-même, et notre inspecteur d'Académie, parti pour Paris, a dû obtenir une audience de M. Fallières.

Le résultat en est encore inconnu du commun des mortels, bien que la révocation de M. Boissière et de sa protégée ne fasse doute dans l'esprit de la population.

Déjà le conseil municipal de Miliana s'est réuni extraordinairement pour indiquer un bâtiment au recteur de l'Académie d'Alger et réclamer une enquête sur la gestion de l'école normale des filles et de l'école maternelle de Miliana.

La parole est maintenant au ministre de l'Instruction publique, et le personnel enseignant d'Algérie attend avec curiosité sa décision.

REVUE DE LA PRESSE

L'article de la « Gazette »

Nous avons parlé plus haut des encouragements que la Gazette nationale de Berlin adresse à M. Ferry pour qu'il se lance plus résolument encore dans la voie des expéditions lointaines. Voici, à titre de documents, les principaux passages de cet article :

Sous la direction de M. Jules Ferry, la politique française est sortie, par un mouvement hardi, de son indifférence et s'est mise à déployer une activité universelle, avec cet élan admirable qui est, après comme avant, le propre du caractère français.

Les Français arborent en même temps leur drapeau au Tonkin et à Tunis, au Congo et à Madagascar. Partout ils sont favorisés par le succès. Tandis que les Anglais reculent devant

les Soudanais, il suffit aux Français de deux ou trois coups hardis pour forcer un grand empire comme la Chine à signer la paix. La France s'établit en Tunisie presque sans coup férir.

Des plans grandioses, qu'il est peut-être impossible de réaliser entièrement, mais dont l'exécution partielle suffirait à consolider son empire colonial africain et à créer de nouvelles sources de bien-être, la mer intérieure du Sahara, le chemin de fer de Tombouctou, occupent l'imagination de ses inventeurs et l'art de ses ingénieurs.

L'ambition des conquêtes et le goût des choses extraordinaires et étonnantes sont satisfaits l'un et l'autre par ces entreprises.

Dans l'ouest, c'est-à-dire au Maroc, comme dans l'est, c'est-à-dire en Égypte, la politique française a un but qui s'impose à elle.

L'idée de M. Gladstone, qui veut rester en bonne intelligence avec les Français pour pouvoir se passer de l'Allemagne, ne pourra se réaliser que si l'Angleterre livre l'Égypte à la France.

Après la conquête complète des Anglais dans la vallée du Nil, le protectorat français sera sans aucun doute un bonheur pour les Égyptiens eux-mêmes ; il suffira, pour s'en convaincre, de comparer la situation de la population indigène de l'Algérie et de la Tunisie avec l'état désespéré dans lequel se trouvent les fellahs.

L'Allemagne, dans sa politique d'outre mer, n'a pas directement en vue la Méditerranée ; ses intentions sont surtout océaniques et universelles. Elle envisage la question de la Méditerranée au point de vue des intérêts austro-allemands, qui, par leur nature, se rattachent plutôt à la partie orientale qu'à la partie occidentale de cette mer.

De ce côté, l'Italie et l'Espagne auraient un motif important à dire, et les Italiens sont, en effet, vivement inquiétés par l'hégémonie française, qui s'accroît de plus en plus dans le nord de l'Afrique, tandis que les Espagnols, qui n'ont ni argent ni flotte, paraissent se soumettre à leur destinée avec un certain fatalisme.

Les Anglais étaient fiers autrefois de posséder Malte et Gibraltar ; mais il est évident que ces places fortes démodées ne peuvent pas inspirer beaucoup de respect aux maîtres de la côte d'Afrique, surtout s'ils s'établissent à Tanger et à Alexandrie.

La crainte des Italiens, qui redoutent de voir la Méditerranée devenir un lac français, n'est pas du tout dénuée de fondement, quelque éloigné que soit le moment où cette crainte pourra se réaliser. Mais l'Italie est trop faible vis-à-vis de la France, et si l'Angleterre se laisse un jour d'une façon sérieuse, et non pas seulement dans un accès de mauvaise humeur, de posséder l'empire du monde, elle verra avec satisfaction les Russes entrer à Constantinople et le drapeau français flotter en maître dans la Méditerranée.

CHEZ M. LE DUC DECAZES

Un des collaborateurs du Gaulois raconte en ces termes un entretien qu'il a eu avec M. le duc Decazes :

— Vous devez comprendre, monsieur le duc, le but de ma visite ; plusieurs journaux ont dit que vous étiez allé à Bordeaux pour votre candidature dans l'arrondissement de Libourne.

— La candidature m'avait, en effet, été offerte par les délégués de tous les comités royalistes de l'arrondissement, et ils y avaient mis une insistance dont j'ai été fort touché ; mais je ne devais pas me laisser mouvoir par une simple question de sentiment. Je devais étudier le terrain, et au point de vue électoral, et au point de vue politique.

Mon passé donnait évidemment au succès une importance particulière, mais l'insuccès n'en eût été que plus éclatant, et on aurait pu prétendre qu'il constituait un fâcheux préjudice pour les élections générales.

Celles-ci ont appartenu au parti bonapartiste et restent attachées à leurs souvenirs ; on ne peut en conserver quelque amertume. Nous espérons qu'elles sont en voie de revenir à la royauté ; mais c'est été leur rendre ce retour trop pénible que de leur demander de se prononcer pour la première fois, à propos d'une élection partielle, et alors qu'aucune combinaison d'ensemble n'est possible, sur un nom aussi accentué que le mien.

— Vous vous proposez donc, monsieur le duc, d'être aussi conciliant, dans l'avenir, que vous avez été accablant dans le passé ?

— La conciliation s'impose à tous les bons citoyens.

— Que pensez-vous de M. Troplong et que fera le parti royaliste ?

— Sa personnalité est sympathique ; l'homme est distingué et je le crois modéré. Il nous avait fait dire qu'il renoncerait à se présenter, si moi-même j'acceptais la candidature ; il ajoutait même que son concours nous serait acquis. J'en avais conclu que son attitude serait très conciliante et qu'il éviterait de se prononcer sur les questions qui peuvent nous diviser entre conservateurs. J'ai donc été un peu surpris des termes de sa profession de foi ; mais, si nous avions, à ce moment, affirmé une autre candidature à nous propre, nous aurions divisé les forces conservatrices et fait le jeu de nos adversaires ; d'ailleurs, vous ne supposez pas plus que moi qu'à la prochaine session la Chambre des députés soit appelée à statuer sur des questions d'ordre gouvernemental.

M. Troplong n'aura donc pas l'occasion de se trouver en dissentiment avec nous, et, comme il a pris l'engagement de s'incliner devant le verdict de la volonté nationale, il n'importe peu que nous ne soyons pas d'accord sur les questions de procédure qui interviendront alors seulement ; nous souhaitons à M. Troplong la meilleure chance possible, en regrettant que l'attitude qu'il a prise ne nous permette pas

d'apporter tout l'entrain que nous aurions voulu mettre dans la lutte. Du reste, le comité électoral royaliste réuni à cette heure ; vous connaîtrez demain ses décisions. J'aurais mieux fait de vous renvoyer à lui, mais il nous aurait fallu chercher sa réponse trop loin, et je connais trop bien ses sentiments pour ne pas être assuré que, à quelques détails de rédaction près, ses paroles seront les mêmes que les miennes. Au surplus, nous verrons, pendant le cours de la période électorale, dans quelle mesure nous pourrions avoir à nous nuancer.

La publicité de l'échafaud

Le Moniteur universel se prononce contre la publicité des exécutions capitales. Il fait valoir à l'appui de sa thèse les raisons suivantes :

Il y a longtemps que les criminels ont constaté que les décrets édictés, en quelque sorte, épidémiques et que les grands procès d'assises étaient presque toujours suivis d'une recrudescence de crimes analogues. Aussi, plus d'un moraliste s'est-il demandé si l'ordre social ne gagnerait pas beaucoup à ce que la publicité des débats judiciaires eût l'effet d'une publicité restreinte.

tribunaux civils et ordres d'avocats, demandant sans retard un avis motivé.

La modification projetée aurait l'avantage de faire coïncider les vacances judiciaires avec celles des établissements scolaires et avec l'époque des saisons thermales.

Mgr Larue

Le Journal Officiel publie le décret suivant : M. Alphons-Martin Larue, curé de l'église Notre-Dame de Hery, à Paris, est nommé à l'évêché de Langres, vacant par la mort de Mgr Bouange. Mgr Larue est né à Paris, le 15 mars 1825. Après avoir fait ses études au lycée Louis-le-Grand, il résolut de se consacrer au service de Dieu et entra au séminaire Saint-Sulpice où il fut, notamment, pour ses condisciples : S. Em. le cardinal Lavergne, archevêque d'Alger, Mgr Langénieux, archevêque de Reims, Mgr Thomas, archevêque de Rouen, Mgr Leullieu, archevêque de Chambéry, Mgr Hugonin, évêque de Bayeux, Mgr Bourret, évêque de Rodez. Successivement vicaire à Saint-Sulpice et à Sainte-Clothilde, l'abbé Larue fut nommé, en 1860, curé de Bourg-la-Reine, puis, en 1875, curé de Hery.

Colonisation allemande

Dans les hautes sphères financières d'ici, on s'occupe depuis quelque temps d'un projet de colonisation en Syrie, dit l'initiative aurait été prise par l'association coloniale.

Il s'agit, tant données les petites colonies allemandes déjà établies dans ce pays, de faire l'acquisition de plus grandes parties de territoire et d'y construire un chemin de fer.

On évalue à 30 millions de francs les frais nécessaires par ces travaux et par l'envoi d'une commission technique qui fera les études préparatoires.

Courses de taureaux

Le conseil municipal de Nîmes a tenu, hier soir, une séance dans laquelle a été étudiée spécialement la question des courses de taureaux. Le conseil a émis le vœu suivant :

« Le conseil, informé que le gouvernement aurait l'intention de défendre les courses de taureaux, considère que cet acte d'autorité, non seulement froisserait les goûts et les habitudes des habitants du pays, mais préjudicierait à des intérêts considérables engagés, tout en compromettant les recettes annuelles de la ville et son bureau de bienfaisance retiré de la forme des jeux dans l'amphithéâtre des arènes. »

Proteste contre le projet et pris le gouvernement de laisser à des administrations communales une liberté dont elles ont une ancienne et constante possession.

En vous transmettant cette protestation, je dois vous signaler que dimanche un toréador a été grièvement blessé aux arènes d'Arles.

Un nouveau journal

On annonce, pour demain, l'apparition d'un journal du soir intitulé la France libre, sous la direction du capitaine Manjón, l'ancien officier d'ordonnance du général Turenne, et avec le collaborateur de MM. Limouzin et Camille-Farcy.

Mort de Mgr Guenelle

Mgr Guenelle, ancien évêque de Valence et chanoine de premier ordre du chapitre de Saint-Denis, vient de mourir à l'étranger.

La panique en Angleterre

Les histoires les plus fantastiques continuent à être répandues au sujet de la dynamite glycéro-nitrique. On arrête une foule d'inoffensifs voyageurs et on fouille leurs bagages avec un soin minutieux.

La récente affaire de Greenwich est absolument bouffonne. La personne arrêtée est un électicien bien connu dans les cercles scientifiques. Blessé au moment où il faisait une expérience, il a été conduit à l'hôpital où il est étroitement surveillé, alors que chacun sait qu'on a affaire à un homme inoffensif.

Cette affaire est un argument de plus en faveur de ceux qui demandent une prompt et complète réforme de la police.

La peste en Asie

On écrit de Téhéran à la Gazette des Alliances du Nord : « Après des renseignements sûrs, il règne, près de Bagdad, sur la rive droite du Tigre, une maladie épidémique qui dure très peu de temps et est mortelle. On croit ici qu'il s'agit de la peste à bubons, dont l'existence a été longtemps cachée par le gouvernement turc. Le gouvernement persan a interdit les pèlerinages à Korbela, à la pris des mesures de précaution à la frontière. On dit que la Turquie vient aussi d'ordonner une quarantaine. »

Les propositions ont été adoptées à l'unanimité.

Le groupe agricole s'est réuni, sous la présidence de M. Jametel. La discussion a également porté sur le régime des sucres.

Après avoir entendu successivement MM. Ribot, Girard, Bernard (Nord), Fidèle Simon, Villain, Ansat, des Rotours, Daynaud, Franck-Chauveau, Maxims Lecomte, Sarlat et Graux, le groupe a décidé :

1° Qu'il y a lieu de demander la surélévation à 7 francs, d'une surtaxe non remboursable sur les

sucres étrangers de toute provenance, pour une période de 3 ans.

2° Qu'il sera délivré aux exportateurs des colonies françaises, à la sortie de leurs sucres, un certificat négociable d'une valeur équivalente au déchet de fabrication accordé aux sucres indigènes.

3° Qu'il y a urgence à discuter la question des sucres et qu'il est, par suite, désirable d'obtenir la mise à l'ordre du jour, aussitôt après la discussion de la proposition de révision.

Le groupe agricole est ensuite ajourné à mercredi prochain pour examiner les propositions relatives aux chambres d'agriculture.

An sujet de la question de l'impôt sur les métaux, le groupe a émis un vœu tendant à ce que le projet soit rédigé de façon que ces droits pour les fabricants non abonnés soient exactement corrélatifs aux droits sur les sucres, et de plus, qu'en cas de surélévation, une partie de la surtaxe soit établie sur les métaux venant de l'étranger.

Il reste attendu que les masses de fabricants français abonnés restent indemnes des droits, qu'ils les traitent eux-mêmes, ou les fassent sortir de leurs fabriques.

SÉNAT

(De ses correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Présidence de M. Le ROTUR.

Séance du 18 juin 1884.

La séance est ouverte à 3 heures 5 minutes.

M. le président donne lecture d'un décret du président de la République portant approbation du projet de loi déposé dans la séance du 12 juin et relatif à un monopole des allumettes.

Le Sénat adopte les conclusions de la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre M. Tonaille Saligry. Ces conclusions tendent au rejet de la demande.

M. de Gavardie demande que le président du Sénat s'entende avec le ministre pour que la discussion relative aux affaires d'Égypte ne vienne pas à la Chambre avant d'avoir été épuisée au Sénat qui en a été saisi le premier.

M. le président dit qu'il transmettra à M. Ferry les observations de M. de Gavardie.

La séance est levée à 3 h. 20.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

LE MARCHÉ DES COTONS. — Le Moniteur officiel du commerce publie un rapport de M. Lasalle, gérant du vice-consulat de France à Manchester, sur le marché du coton à cette place :

Il s'est fait vers la fin de mars des achats assez considérables par suite de la disette et de prix élevés du coton, et le mois s'est fermé sur un marché ferme et serré. La hausse continua lentement pendant les trois dernières semaines d'avril et fut suivie d'une diminution graduelle d'affaires, les acheteurs ne pouvant pas payer les prix courants pour les petites quantités de marchandises dont ils avaient besoin. Leurs grands achats antérieurs avec lesquels ils avaient, en grande partie, suffi à leurs besoins, eurent pour objet de leur aider à combattre la hausse. Les fabricants, de leur côté, avec leurs livraisons bien garnies et commandes prises en mars, continuèrent à augmenter l'augmentation du prix de la production à exiger les cotations les plus extrêmes. Il est résulté du conflit que les affaires faites en avril ont été si importantes et qu'elles sont protégées beaucoup inférieures à une moyenne de production. Les fabricants ont encore en main des contrats considérables non exécutés, et pourtant ceux-ci diminuent sensiblement, et l'on a pu remarquer pendant ces derniers jours des signes distincts de besoin de nouvelles commandes. Les prix paraissent donc devoir devenir plus calmes, mais la baisse n'est pas encore suffisante pour qu'on achète sur une grande échelle.

Le fait peut-être le plus déconcertant de la partie mercantile d'avril, est l'absence relative de débuts des marchés distribués à la hausse récente qui a eu lieu. Il n'a été possible qu'à un nombre restreint de négociants d'être récupéré d'une partie même minime de la hausse, et l'on peut affirmer que généralement dans les grands centres de l'Angleterre et de l'étranger les prix des articles provenant de notre marché ne sont pas plus élevés actuellement qu'ils ne l'étaient avant la hausse. Le fait est très important, car il prouve que, dans l'état actuel des affaires, la production énorme d'aujourd'hui ne peut être écoulée qu'à des prix réduits, et il montre que l'appréhension d'une disette de coton reste sans influence relative, si la production est maintenue. Les nouvelles de la Chine ont été assez encourageantes durant le mois, et bien que les prix ne montrent pas une grande amélioration, la vente des marchandises a été bonne. L'Inde a demandé moins, d'abord parce que la saison actuelle n'y a favorisé pas de grandes affaires, et ensuite, parce que dans ce moment, le taux élevé de l'intérêt y restreint les ventes jusqu'à l'absolue nécessité des besoins.

Les négociants ayant des relations dans le Levant sont découragés parce que les remises leur arrivent difficilement. La désorganisation du Soudan a beaucoup ralenti les commandes de l'Égypte qui, d'ordinaire, est un marché important pour Manchester. Les maisons vendant exclusivement en Angleterre ont fait très peu en avril, ceci sans doute par suite de sa hausse et aussi des ventes très peu importantes des magasins de nouveautés pendant l'hiver.

Bien que les achats ont été bien moindres que d'ordinaire, il est certain que les flâneurs sont encore très bien pourvus de cotons. Ils ont reçu de Liverpool, depuis le commencement de l'année, une moyenne de 75,000 balles de coton par semaine. La « Liverpool Cotton-Association » avait, l'année dernière, évalué la consommation hebdomadaire du Royaume-Uni à 60,970 balles et celle de 1883, à 65,540 balles. En estimant, d'après les calculs faits à Liverpool, les besoins de l'industrie à 68,000 balles par semaine, il devient, malgré le peu d'importance de leurs achats pendant les derniers périodes, apparent que les flâneurs ont depuis le 1er janvier ajouté 93,370 balles à leurs stocks.

Les propositions ont été adoptées à l'unanimité.

Le groupe agricole s'est réuni, sous la présidence de M. Jametel. La discussion a également porté sur le régime des sucres.

Après avoir entendu successivement MM. Ribot, Girard, Bernard (Nord), Fidèle Simon, Villain, Ansat, des Rotours, Daynaud, Franck-Chauveau, Maxims Lecomte, Sarlat et Graux, le groupe a décidé :

1° Qu'il y a lieu de demander la surélévation à 7 francs, d'une surtaxe non remboursable sur les

sucres étrangers de toute provenance, pour une période de 3 ans.

2° Qu'il sera délivré aux exportateurs des colonies françaises, à la sortie de leurs sucres, un certificat négociable d'une valeur équivalente au déchet de fabrication accordé aux sucres indigènes.